



Arrêté n° HC / 485 / DIRAJ / BRE du **08 JUIN 2022**

Fixant la liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 04 et 18 juin 2022

**Le Haut-Commissaire de la République  
en Polynésie française**

*Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code électoral et notamment ses articles R.28 et R.101 ;
- Vu** le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 18 juin 2022 en Polynésie française est fixée comme suit, selon l'ordre établi par tirage au sort :

**1<sup>ère</sup> circonscription**

**Papeete, Pirae, Arue, Moorea-Maiao, îles Tuamotu-Gambier et Iles Marquises**

N°	Candidat	Suppléant
1	M. LE GAYIC Tematai	Mme SAMIN éps HOMAI Odette
2	Mme BOUTEAU Nicole	M. KAIHA Joseph

2<sup>ème</sup> circonscription

Mahina, Hitiaa O Te Ra, Tairapu-Est, Tairapu-Ouest, Teva I Uta, Papara, Paea et Iles Australes

N°	Candidat	Suppléant
1	M. CHAILLOUX Steve	Mme OPUU éps ROBSON Alexandra
2	Mme TERIITAHU Tepuaraurii	M. FLOHR Henri

3<sup>ème</sup> circonscription

Faa'a, Punaauia et Iles-sous-le-Vent

N°	Candidat	Suppléant
1	M. BROTHERSON Moetai	Mme REID ARBELOT Mereana
2	M. TUMAHAI Tuterai	Mme AMARU Patricia

**Article 2** : L'ordre des candidatures pour le second tour est le même que celui fixé pour le premier tour par l'arrêté n°HC/428/DIRAJ/BRE du 17 mai 2022 pour les candidats restant en présence.

**Article 3** : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et les maires des communes de Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la Polynésie française*.

  
Dominique SORAIN